

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 MARS 2024 A 20 HEURES

Réuni en session ordinaire suite à convocation du samedi 2 mars 2024.

Présents : Françoise BARRET, Fabienne CADORIN, Blandine CHRISTIAENS, Denis DEBATISSE, Philippe DUCREUX, Gilles GOUTAUDIER, Laurence HAUG, Lucas LAPANDÉRY, Pierrick PARDON, Séverine PERRIN, Edwige VINCENT.

Absents excusés : Jean-Louis LECHERE.

Secrétaire de séance : Françoise BARRET.

Le Maire constate que le quorum de 7 est atteint et que l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du jeudi 8 février 2024
2. Subvention au FSE du Collège de la Côte Roannaise
3. Convention avec Roannais Agglo pour l'instruction des actes relatifs à la publicité extérieure
4. Questions diverses

1 – Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du jeudi 8 février 2024.

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

2 – Subvention au FSE du Collège de la Côte Roannaise

Objet : Soutien financier 2024 au FSE du collège de la Côte Roannaise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la communauté de communes de la Côte Roannaise apportait au Foyer Socio-Educatif du collège de la Côte Roannaise un soutien financier à hauteur de 8 € par élève.

Cette compétence n'ayant pas été reprise lors de la fusion créant Roannais Agglomération, la somme correspondante est reversée aux communes par l'intermédiaire de la Commission Locale des Transferts de Charges (CLECT) en fonction du nombre d'élèves concernés.

Suite à la demande financière du FSE pour l'année 2024, il est donc proposé de lui reverser le montant de 280 € correspondant aux 35 élèves de la commune scolarisés au collège en 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer un soutien financier de 280 € au Foyer Socio-Educatif du collège de la Côte Roannaise pour l'année 2024.
- De prévoir la dépense correspondante au budget 2024

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3 – Convention avec Roannais Agglomération pour l'instruction des actes relatifs à la publicité extérieure

Objet : Approbation de la convention de prestation de services pour l'instruction des actes et autorisations relatifs à la publicité extérieure par Roannais Agglomération

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Loi de finances pour 2024 a prévu que l'ensemble des maires, quelle que soit la taille de leur commune, exerce la police de la publicité extérieure au 1^{er} janvier 2024.

Afin d'accompagner ce transfert de compétence, Roannais Agglomération propose à l'ensemble de ses communes membres une offre de services dédiée portant sur :

- L'instruction des déclarations préalables pour l'installation d'une publicité ou pré-enseigne ;
- L'instruction des demandes d'autorisations préalables pour l'installation d'une publicité, pré-enseigne ou enseigne ;
- La rédaction des procès-verbaux et l'accompagnement sur site pour constatation et signature des procès-verbaux.

Le projet de convention établi par Roannais Agglomération :

- précise les missions du service prestataire ainsi que celles de la commune,
 - fixe un prix unitaire pour chaque catégorie d'acte à savoir :
 - 80 € par demande d'instruction de déclaration préalable
 - 100 € par demande d'instruction d'autorisation préalable
 - 400 € pour la rédaction d'un procès-verbal et l'accompagnement sur site d'un agent assermenté
 - Dit que la convention s'appliquera à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2026.
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention de prestation de services pour l'instruction des actes et autorisations relatifs à la publicité extérieure ;
- Dit que la convention prendra effet à compter de sa signature et durera jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- Précise que les tarifs de la prestation sont de :
 - 80 € par demande d'instruction de déclaration préalable
 - 100 € par demande d'instruction d'autorisation préalable
 - 400 € pour la rédaction d'un procès-verbal et l'accompagnement sur site d'un agent assermenté
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7 – Questions diverses

- **4 membres du bureau de l'association « Rénovons l'église de Saint-Haon-le-Vieux »**, Aline de Médem, Maurice-Stéphane Bertaud, Alain Christiaens et le président Alain de Valence, viennent présenter le fruit des travaux de collecte de fonds, le projet porté par la municipalité sous forme d'un diaporama ainsi que le rappel de l'estimatif financier du projet. L'association, créée le 17 septembre 2021, est forte de 70 membres et a récolté à ce jour 52.040,33 €. Pour rappel, l'association a déjà financé l'étude du chauffage à la société Goulioud pour un montant de 3.000 € TTC. Un point est fait sur la teneur des travaux à effectuer dans tous les différents corps de métier. Le maire rappelle que l'appel d'offres a été lancé le lundi 4 mars avec la clôture fixée au vendredi 22 mars à 12 heures. L'association se porte volontaire pour continuer à travailler sur le projet, dans sa phase opérative, avec la municipalité et sous ses directives. Un groupe projet est ainsi constitué avec, comme membres de la municipalité : Françoise BARRET, Edwige VINCENT, Fabienne CADORIN, Blandine CHRISTIAENS et Gilles GOUTAUDIER ainsi que les membres du comité directeur de l'association.
- **La commission Patrimoine** nous présente le fruit de son travail pour la suite de la rénovation du cimetière :

* 3 options pour rénover la Croix des Curés :

- rénovation complète : 8439 €

- fût restauré et croix remplacée : 4300 €

- fût et croix démontés et remplacés par une nouvelle croix métallique : 2812 €

* Installation d'un toit végétalisé sur le caveau provisoire : 1564 € par les Jardins de la Côte

* Installation de robinets-colonnes en gabion : 50€ sans les cailloux

* Il est envisagé de mettre en place l'informatisation du cimetière

- Conseil Municipal Enfants :

Il y a 2 projets à développer :

1. Le réaménagement de la cour de l'école avec peintures au sol, terrain de foot et espace draisiennes
 2. La réalisation d'un poulailler collectif avec 2 ou 4 poules
- **Le 4 mars, le directeur de la MFR est venu** lors de la réunion d'adjoints et annonce une augmentation du repas qui va passer de 4,15 € à 4,35 € à la rentrée de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 4 avril 2024 à 20 heures.

Le Maire,

Gilles GOUTAUDIER

La Secrétaire de séance,

Françoise BARRET